

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MEDICAUX****TRITON****Pied à restitution d'énergie de classe III****Avis de radiation****Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs
médicaux et des technologies de santé le 15 juillet 2025**

Faisant suite à l'examen du 15 juillet 2025, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 15 juillet 2025

**Radiation de la liste des produits et prestations prévue à l'article L.165-1 du
code de la sécurité sociale :**

La Société OTTO BOCK FRANCE informe la Commission qu'elle ne commercialise plus les références de TRITON détaillées dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Références à radier
2752187	Pied à restitution d'énergie TRITON	1C60

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Selon l'entreprise, il prendra effet le 1^{er} décembre 2025. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnée à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif

TRITON, 15 juillet 2025

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr